



Mairie
6 bis Place Saint Gilles
72540 Chemiré en Charnie

PROCES VERBAL de séance du Conseil Municipal du 10 mars 2023

Le 10 mars 2023 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Chemiré en Charnie, se sont réunis, sous la présidence de M. Jean Paul COQUILLE, Maire.

Date de convocation	3 mars 2023	Date d'affichage	3 mars 2023
Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal :	11		
En exercice :	10		
Qui ont pris part à la délibération :	08		

Etaient présents : Mmes et MM. Martine LETOURNEUR, Mickaël FEUVRIER, Nicolas PADOIS, Anne MOLARD, Christophe KRAKUS, Patrice COUTELLE, Ingrid CATÉ.

Absentes : Mmes Solène LOYER, Marion MARIE.

Madame Ingrid CATÉ a été nommée secrétaire.

Le conseil municipal a arrêté le Procès-Verbal de la réunion du **20 janvier 2023**.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire :

- Signature du Devis Comat et Valco pour le remplacement du mât de pavoisement qui a été endommagé par un véhicule et sera pris en charge par l'assurance.

2023-03-d1

Vote du Compte Administratif 2022 Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LETOURNEUR, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean Paul COQUILLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents
Résultats reportés		25 746.81	15 686.06		15 686.06	25 746.81
Opérations de l'exercice	53 245.04	21 620.00		26 686.06	53 245.04	48 306.06
TOTAUX	53 245.04	47 366.81	15 686.06	26 686.06	68 931.10	74 052.87
RESULTATS DEFINITIFS		-5 878.23		11 000.00		5 121.77

Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d2

Vote du Compte Administratif 2022 Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LETOURNEUR, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean Paul COQUILLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents
Résultats reportés		7 507.97		14 723.53	0.00	22 231.50
Opérations de l'exercice	3 043.00	5 432.66	739.88	4 655.09	3 782.88	10 087.75
TOTAUX	3 043.00	12 940.63	739.88	19 378.62	3 782.88	32 319.25
RESULTATS DEFINITIFS		9 897.63		18 638.74		28 536.37

Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d3

Vote du Compte Administratif 2022 Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Martine LETOURNEUR, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jean Paul COQUILLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Exédents
Résultats reportés		157 543.90	4 142.39		4 142.39	157 543.90
Opérations de l'exercice	138 467.16	175 700.84	45 247.40	34 826.58	183 714.56	210 527.42
TOTAUX	138 467.16	333 244.74	49 389.79	34 826.58	187 856.95	368 071.32
RESULTATS DEFINITIFS		194 777.58		-14 563.21		180 214.37

Pour : 7, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d4

Approbation du Compte de Gestion 2022 Lotissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d5

Approbation du Compte de Gestion 2022 Assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d6

Approbation du Compte de Gestion 2022 Commune

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d16

Affectation de résultat budget Lotissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide :

le report du déficit de fonctionnement de 5 878.23 €

le report de l'excédent d'investissement de 11 000 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d17

Affectation de résultat budget Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide :

le report de l'excédent de fonctionnement de 9 897.63 €

le report de l'excédent d'investissement de 18 638.74 €

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d16

Affectation de résultat budget Commune

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, le Conseil Municipal décide :

D'affecter en réserve (excédent de fonctionnement capitalisé) : 34 132.43€

Le report du déficit d'investissement de – 14 563.21

Le report en fonctionnement de 160 645.15

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d7

Vote du Budget Primitif 2023 Commune

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de la Commune pour 2023 qui s'équilibre :
en dépenses et recettes de fonctionnement à 335 725.27 €
en dépenses et recettes d'investissement à 210 497.15 €
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d8

Vote du Budget Primitif Assainissement

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif Assainissement pour 2023 qui s'équilibre :
en dépenses et recettes de fonctionnement à 15 812.63 €
en dépenses et recettes d'investissement à 20 872.74 €
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d9

Vote du Budget Primitif Lotissement de la Charmille

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif du Lotissement de La Charmille pour 2023 qui s'équilibre :
en dépenses et recettes de fonctionnement à 18 557.35 €
en dépenses et recettes d'investissement à 18 557.35 €
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d10

Tarif Assainissement 2024

Afin de prévoir le nettoyage et curage de la lagune, le conseil municipal décide d'augmenter progressivement le tarif assainissement.
Pour chaque logement raccordé ou susceptible d'être raccordé au réseau assainissement, à compter de la facturation 2024, l'abonnement pour chaque facture sera de 25€, le tarif par m3 d'eau consommé sera de 1.10 €
(à compter de la facturation de septembre 2024 soit pour la consommation de septembre 2023 à septembre 2024)
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d11

Vote d'une subvention pour la fête du livre

L'association Animation Loisirs organise le 25 juin 2023 la 2^{ème} édition de sa fête du livre.
L'association a sollicité une subvention exceptionnelle pour l'aider à porter ce projet qui permet de rassembler petits et grands autour du livre.
Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 150 € à l'association Animation Loisirs pour l'organisation de la fête du livre 2023.
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d12

Panneau d'affichage

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser un panneau d'affichage par la Menuiserie de la Vègre de Chassillé et décide d'imputer la dépense d'un montant de 453 € HT soit 543.60 € TTC en investissement au compte 2188.
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

2023-03-d13

Peinture des portes de l'église

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Loué Décor d'un montant de 912 € HT soit 1094.40 € TTC pour la peinture des portes de l'église.
Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

Nomination des membres de la CLECT

La Communauté de Communes LBN Communauté a mis en place une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Cette commission compte 2 représentants par commune (1 titulaire et 1 suppléant)

Le Conseil Municipal désigne :

Représentant titulaire : Jean Paul COQUILLE

Représentant suppléant : Mickaël FEUVRIER

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

Achat d'un écran mural pour vidéo projection

Le conseil municipal valide le devis de la société FATECH du Mans d'un montant de 206.67 € HT soit 248 € TTC pour l'achat d'un écran mural pour vidéo projection qui sera installé à la salle communale, et décide d'imputer la somme en investissement au compte 2184 opération 31.

Pour : 8, contre : 0, abstention : 0

Questions et informations diverses

Elagage

L'élagage pour ENEDIS a lieu actuellement sur la commune, Monsieur le Maire évoque les remarques de habitants, l'entreprise d'élagage a été contactée.

Réunion du 3 mars : commerçants ambulants et salle Chauvelier

Monsieur le Maire indique que 28 personnes ont participé à la réunion du 3 mars à laquelle les habitants avaient été conviés.

Lors de cette réunion et suite à l'arrêt du passage du boulanger, il a été convenu de distribuer aux habitants un questionnaire pour définir les besoins au niveau des commerçants ambulants, l'idée d'avoir un principe de conciergerie a été évoqué, ainsi que le devenir de la salle Chauvelier.

Sur proposition des membres de la commission pour le devenir de la salle Chauvelier, le conseil municipal décide de supprimer cette commission.

Projet d'aménagement du Moulin de l'Abbaye

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le projet d'aménagement du moulin de l'Abbaye et de ses abords sera présenté aux habitants et aux riverains par les cofondateurs de la société Coucoco cabanes le mercredi 5 avril à 19h30.

Rendez-vous du 6 mai

Le samedi 6 mai est réservé pour organiser un moment de convivialité une invitation sera adressée aux habitants.

Date de la prochaine réunion : jeudi 13 avril 2023

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h45

La Secrétaire
Ingrid CATÉ

Le Maire
Jean Paul COQUILLE